

Interview de Philippe Bonet, président de l'Unaformec

Le président de l'Union nationale des associations de formation et d'évaluation continues (UNAFORMEC) redoute les conséquences du DPC sur la santé financière des associations qui s'occupaient de la FPC.

LE QUOTIDIEN - Quels principaux changements le DPC va-t-il entraîner pour les associations de FMC ?

DR PHILIPPE BONET - Pour les associations locales, le nouveau dispositif ne changera pas grand-chose car elles se sont toujours plus ou moins tenues à l'écart des financements de la FPC. Pour les fédérations régionales ou les organismes nationaux, c'est une autre histoire ! Les organismes ne répondront plus à des appels d'offres nationaux selon une liste de thèmes et des budgets disponibles. Nous allons préparer des actions de DPC en fonction des priorités nationales. Le médecin décidera lui-même quel organisme il choisira pour réaliser son DPC.

Pensez-vous que l'absence d'agrément va entraîner une concurrence farouche entre les organismes de formation ?

Selon le niveau du forfait individuel du médecin pour le DPC, des opérateurs seront intéressés. S'il est trop faible, ils se désengageront. On commence à nous dire que la taxe des laboratoires qui devait être dédiée au DPC contribuera...seulement en partie à financer le DPC. Cela sous-entend qu'elle contribuera à financer autre chose. L'enveloppe n'est pas connue qu'elle commence déjà à se réduire ! L'OGC (organisme gestionnaire conventionnel) finançait la formation de 25 000 médecins libéraux. Demain, ce seront plus de 100 000 médecins libéraux qui seront concernés. L'enveloppe sera donc forcément réduite et cela commence à nous poser question.

Les grands organismes semblent redouter la réforme du financement. Pourquoi?

Tout le monde est en veille. Selon les simulations réalisées sur le montant du forfait individuel, les gros opérateurs pourront équilibrer ou pas leurs frais. Le financement reste le nerf de la guerre. Le nouveau système met en péril l'équilibre financier des structures professionnelles qui s'occupaient de la FPC. J'ai eu un dialogue assez vif avec un président national de syndicat de médecins libéraux. Je lui ai dit que ce système allait tuer les opérateurs nationaux. Il m'a regardé droit dans les yeux et m'a dit « *Oui, c'est ce que je veux* ». Que l'on détruise la FPC, qui fonctionnait bien et que l'on a mis des années à construire, pour mettre en place le DPC, en menaçant des organismes professionnels, me laisse perplexe.

> PROPOS RECUEILLIS PAR CH.G.

DPC, ce qui change pour les médecins

Les médecins devront suivre une action individuelle de DPC chaque année mais le contrôle de cette obligation sera quinquennal. Le médecin choisira son organisme en fonction du programme d'action privilégié. L'OGC versera à l'organisme retenu le montant par médecin en fonction des ressources disponibles. Une partie de cette enveloppe servira à indemniser le médecin.

L'organisme remettra au praticien une attestation annuelle justifiant sa participation au DPC. L'Ordre, quand il sera informé, validera la démarche de DPC tous les cinq ans. En cas de manquement, un plan de rattrapage sera proposé par l'Ordre au praticien. S'il refuse de s'y soustraire, le médecin pourra alors être mis en cause pour insuffisance professionnelle.